



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

DELIBERATION N° 2024-07-097-DGS

Nomenclature : 5.1

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

PAS DE VOTE

Fait à Tarnos,
le 3 juillet 2024
Pour extrait certifié
conforme



Le Maire
Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :

03/07/2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADÉ, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. PERRET	procuration	à	M. MABILLET
Mme MOUNIER	procuration	à	Mme PICAT
M. DOMET	procuration	à	M. SAUBIETTE
Mme NOGARO	procuration	à	Mme SAINT-AUBIN
Mme BAULON	procuration	à	Mme TROISVALLETS
M. MIREMONT	procuration	à	M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à	Mme LE GALL

ABSENTS EXCUSÉS

M. GARANS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	25
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	32

Monsieur le Maire indique que, par courrier en date du 13 juin 2024, reçu le 20 juin 2024 en Mairie, Monsieur Nicolas FLEURENTDIDIER l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Madame la Préfète des Landes en a été informée.



Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Marie-France LOGEZ, suivante immédiate sur la liste « Tarnos Ensemble » dont faisait partie Monsieur Nicolas FLEURENTDIDIER lors des dernières élections municipales, est appelée à le remplacer en qualité de conseillère municipale.

Il convient de procéder à l'installation de Madame Marie-France LOGEZ au sein du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-4 et L 2121-29,

Vu le Code Électoral et notamment l'article L 270,

Considérant la démission de M. Nicolas FLEURENTDIDIER de son poste de Conseiller municipal,

Considérant que Mme Marie-France LOGEZ est la suivante immédiate sur la liste « Tarnos Ensemble »

PREND ACTE de l'installation de Mme Marie-France LOGEZ dans ses fonctions de Conseillère municipale